

## Accueil des Nouveaux Salariés « MARKET »

**Nous souhaitons vous informer  
sur certaines dispositions mises en  
place dans l'entreprise et dont  
vous pouvez bénéficier  
en tant que salarié CSF.**

**Lors de votre accueil on doit vous présenter les  
équipes et vous faire découvrir votre  
environnement de travail**

### → On vous fournis:

- Une tenue de travail adéquate.
- Un vestiaire et un cadenas.
- Des chaussures de sécurité.

### → Les plannings de temps de travail:

- Ils sont transmis 15 jours à l'avance et s'il y a modifications, le responsable doit vous prévenir au moins 3 jours à l'avance.
- Si le temps que vous effectuez sur une semaine est supérieur au planifié, vous devez le noter sur les feuilles (P23) et signer pour valider la modification (**ce qui est pris en compte pour vos heures payées et noté sur la fiche de paie**).

### → Le remboursement à 50% de vos abonnements de titres de transport:

- Il vous suffit de transmettre le justificatif d'achat en notant votre « Nom, Prénom » et votre N° de salarié (sur votre fiche de paie) ; le montant sera versé et noté sur la fiche de paie suivante.

### → Titre Restaurants:

- Il faut avoir un an d'ancienneté dans l'entreprise.
- Leur **valeur est de 6€** (3€30 pris en charge par l'employeur et 2€70 par l'employé (*montant prélevé sur votre salaire pour chaque ticket restaurant*)).
- Il faut travailler sur des tranches horaires précises pour pouvoir en bénéficier. (pendant les heures de repas).

### → Comité Social Economique (votre CSE):

- Toutes les prestations Sociales sont normalement **affichées sur le Panneau CSE de votre magasin** (Billetterie; Crédit Spectacle ; Cadeau de fin d'Année ; Chèques Vacances ; Locations Vacances...)
- Il y a des réunions mensuelles avec la direction et les élus du CSE, un compte rendu de ces réunions doit être affiché en magasin.

**Vous pouvez également aller sur le site pour avoir les informations et commander vos billets qui seront envoyés directement chez vous dès réception du paiement par chèque.**

**Site du CE :** [www.cecsfouest.com](http://www.cecsfouest.com)

Tapez votre Nom et votre N° de salarié.

**Tel du CE :** 02 99 86 37 87

**E-Mail :** [cecsfouest@wanadoo.fr](mailto:cecsfouest@wanadoo.fr)

### → Action Logement :

- Vous pouvez bénéficier d'avantages locatif ou d'aides d'accession à la propriété avec des organismes affiliés.

***Demander les documents à votre direction.***

→ **Une première médaille du travail** vous sera accordée après 20 ans dans l'agro-alimentaire et avec au moins 13 années dans le groupe Carrefour.

### → Fond de Solidarité: (avec 1 an d'ancienneté)

- Si vous êtes dans une situation personnelle difficile, le fond de solidarité peut vous aider après accord de la commission, en prenant en compte le règlement de certaines factures, difficultés financières, catastrophes naturelles.

### → CESU (Chèque Emploi Service Universel):

Le CESU est un titre de paiement à montant prédéterminé destiné à régler des prestations de garde d'enfant ou de services à la personne à domicile.

Le dispositif du CESU est ouvert à tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté et dont le contrat de travail n'est pas suspendu.

### → Congés ou Absences pour événements familiaux :

- Pour chaque congé ou absence rémunérée ou non, il est impératif de le justifier (acte de naissance ; décès ; Convocation aux épreuves du permis...)
- Ces jours sont pris en principe au moment de l'évènement ou au plus tard 7 jours après celui-ci.

### → Travail des Jours fériés :

**Le planning des jours fériés travaillés doit être affiché en magasin en début d'année.**

Il doit préciser les heures d'ouverture et de fermeture.

**Le travail des jours fériés s'effectue EXCLUSIVEMENT sur la base du VOLONTARIAT.**

**Les heures travaillées le jour férié seront émargées à 100% (payées double)**

### → Travail du Dimanche :

- Le travail du Dimanche se fera uniquement sur la base du VOLONTARIAT.
- Pour les Volontaires, la direction doit vous demander votre accord au moins 15 jours avant, cela peut se faire sous forme d'affichage.

### → La Mutuelle: APGIS

Dès que vous êtes prélevés du montant de la cotisation sur votre fiche de paie, il faut remplir un formulaire d'adhésion afin d'être affilié et de recevoir votre **carte mutuelle**.

**Votre directeur doit vous fournir les éléments.**

**Vous devez :**

- Informer l'aggis de tous changements de votre situation Familiale ;
- Vérifiez que vos ayants droit figurent bien sur votre attestation de tiers payant.

### → La Prévoyance:

Elle Complète ou compense la perte de revenus lors d'un arrêt de travail et protège mes proches en cas de décès ou d'invalidité.

Le montant des indemnités complémentaires sera calculé de façon à assurer à l'intéressé :

- En cas de maladie :
  - 100 % de ses appointements nets pendant les 30 premiers jours puis 90% pendant les 15 jours suivants pour le personnel ayant de 1 an à 5 ans de présence continue dans l'entreprise.

**Et suite...**

### → L'Épargne Salariale:

#### La Participation/L'intéressement Groupe :

c'est un dispositif dont le montant dépend des résultats du groupe CARREFOUR en France.

- Les montants sont déterminés au mois d'Avril de l'année N+1 et peuvent être placés sur les fonds Carrefour ou débloqués selon la disponibilité.

#### L'intéressement magasin/sièges:

C'est un dispositif dont le montant dépend de la performance du site CSF.

- Trois critères sont déterminés par la signature d'un accord d'entreprise par les partenaires sociaux, avec des objectifs à atteindre pour prétendre au versement total de la prime.  
(1300€ Prime maximale pour un salarié à temps complet présent toute l'année).

**ATTENTION : Ma prime d'intéressement est disponible immédiatement ; elle supporte des charges sociales (dont CSG/CRDS) et impôts sur le revenu.**

**Deux plans d'épargne sont disponibles ; Le PEG pour l'épargne court terme et le PERCO pour l'Épargne RETRAITE.**

### → Le CET (Compte Épargne Temps):

- Le CET me permet de cumuler des droits à congés.
- Il peut être consommé sous forme de jours ou rémunéré sous certaines conditions.

### → Les Jours D'ancienneté :

- 1 jour pour 10 ans dans CSF
- 2 jours pour 15 ans dans CSF
- 3 jours pour 20 ans dans CSF
- 4 jours pour 25 ans dans CSF
- 5 jours pour 30 ans dans CSF
- 6 jours pour 35 ans dans CSF
- 7 jours pour 40 ans dans CSF

### → Les Congés Payés :

L'année de référence pour le calcul des droits à congés payés est le 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

2.5 jours acquis par mois de travail effectif.

Les dates et ordre de départ en congés sont établis par l'employeur en tenant compte des désirs exprimés par les salariés sous forme de trois souhaits sur le document fournis.

Affichage au 1<sup>er</sup> Octobre (période du 1<sup>er</sup> Novembre au 30 Avril, pour les **congés d'hiver**)

Affichage au 1<sup>er</sup> Avril, au plus tard, pour le **congé principal** allant du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre.

Les Jours de fractionnement : jours supplémentaires de congés sous conditions de prise des CP avec notification sur la paie du mois de Novembre.

### → L'Entretien Individuel Annuel :

L'entretien individuel doit être planifié en amont pour permettre au salarié de le préparer.

Cet entretien est l'occasion pour le salarié de faire le point sur ses connaissances et ses compétences.

Il doit permettre de construire le parcours et l'évolution du salarié au sein de l'entreprise.

### → La Formation Professionnelle :

**Demander à consulter la Formathèque à votre directeur de magasin qui liste toutes les formations disponibles dans le Groupe.**

Votre compteur d'heure de formations récupérable sur le site suivant :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

L'organisme de prise en charge pour les formations externes : FONGECIF.

### → La Prévention des Risques Professionnels :

**Les TMS, c'est quoi ?**

**(Les troubles musculo-squelettiques)**

Les TMS sont des maladies qui affectent les muscles, les tendons, les ligaments et les nerfs au niveau des articulations des membres supérieurs (épaules ; coudes ; mains ; poignets) et des membres Inférieurs (genoux et chevilles)

**Pour les réduire ou les éviter, il faut acquérir de nouveaux réflexes ; adopter les bons gestes et utiliser les équipements et matériels proposés.**

### → Les Séniors :

- La mobilité Interne. (envisager l'avenir en fonction des aspirations)  
[www.enviedebouger.carrefour.fr](http://www.enviedebouger.carrefour.fr)
- L'accord Intergénérationnel. (l'aménagement de fin de carrière ; le temps partiel ; le tutorat ; le bilan de compétences)
- Le départ à la retraite ; A quel âge puis-je partir ?

### → Les Primes:

- Prime Annuelle ou 13<sup>e</sup> mois.
- Prime de Vacances.
- Prime sur résultats EC4.
- Prime de Diplôme.
- Prime d'Ancienneté.

### → La Carte PASS :

**Remise de 10% sur les achats effectués dans les magasins CSF et Hyper CARREFOUR Intégrés.**

- **10% également sur le Carburant.**

